

MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 septembre 2019

Présents : MM COULON Anne-Marie, VERDON Denis, JOUINEAU Laurence, VALIN Françoise, RIVIERE Dominique, FAIVRE Nathalie, FILLON Nicolas, MATUSIAK François, ANNÉREAU Frédérique, TURCOT Marie-Annick, MIAU Magali

Pouvoirs : Monsieur CHAUVET Jean a donné pouvoir à Mme COULON Anne-Marie
Monsieur BOISSEAU Olivier a donné pouvoir à Monsieur MATUSIAK François
Madame VEQUAUD Adélaïde a donné pouvoir à Monsieur VERDON Denis
Monsieur DURAND Georges a donné pouvoir à Monsieur RIVIERE Dominique

Secrétaire : Monsieur FILLON Nicolas

2019-D- 69 BIBLIOTHEQUE : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la bibliothèque ouvrira au public fin décembre 2019. Il convient donc de signer une convention d'objectifs visant à déterminer les engagements réciproques entre le Département et la commune de Mouzeuil saint Martin.

Cette convention prendra effet après notification des deux parties pour une durée de cinq ans.

Les principaux engagements portent, pour la commune, sur le local et la mise en place d'un budget annuel pour le renouvellement des collections (2€/habitant soit 1324 X2=2648 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

2019-D-70 REHABILITATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DE SAINT MARTIN : SIGNATURE D'UNE CONVENTION A MAITRISE D'OUVRAGE

La commune a pour projet la rénovation énergétique de la salle de Saint Martin. Les travaux consistent à isoler la toiture et les murs, remplacer les ouvertures extérieures ainsi que rénover le système de chauffage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable concernant le lancement du projet de réhabilitation énergétique de la salle Saint-Martin
- Approuve la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Autorise, Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :

- 3.500,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité et à la réalisation du programme

2019-D-71 SYCODEM : CONVENTION DE PRET DE MATERIEL POUR MANIFESTATION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Sycodem a mis à disposition des gens du voyage lors de leur passage sur la commune deux bacs supplémentaires d'ordures ménagères d'une contenance de 360L.

Il convient donc de signer une convention avec le Sycodem afin de définir les modalités de prêt de matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

2019-D-72 VENDEE HABITAT ; CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS DANS LE CADRE D'UN PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que Vendée Habitat réhabilite actuellement deux logements, et en construit quatre autres à usage d'habitation situés Rue du Prieuré.

Il convient donc de signer une convention de transfert des équipements et espaces communs en vue de la future rétrocession concernant ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

2019-D-73 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025 (PLH) – AVIS SUR LE PROJET DE PLH

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 15 voix POUR:

- Donne un avis favorable sur le projet du Programme Local de l'Habitat 2020 - 2025,

2019-D-74 APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 8 JUILLET 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée du 8 juillet 2019.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- D'approuver le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée du 8 juillet 2019 tel que présenté en annexe, et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci.
- De charger Madame le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.
- **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée du 8 juillet 2019 tel que présenté en annexe, et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci.
- **DE CHARGER** Madame le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

2019-D-75 PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDES AUX ELEVES EN DIFFICULTES (RASED) A L'ECOLE PUBLIQUE

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un réseau d'aides aux élèves en difficulté (RASED) va être installé à la rentrée de septembre 2019 à l'école publique des Sources.

Afin de financer ces dépenses, il est proposé que chaque commune (13 au total) participe à hauteur d'un euro par élève scolarisé dans les écoles publiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 15 voix POUR:

- Approuve les modalités de financement du RASED à compter de septembre 2019
- Accepte d'apporter une contribution à hauteur de 1€ par élève scolarisé à l'école des Sources par an pour le fonctionnement du RASED.

2019-D-76 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 497.32 € au comité des Fêtes afin de renouveler leurs besoins en vaisselle.

2019-D-77 DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de finaliser le projet du terrain de foot, Madame le Maire propose de faire un virement de crédits en dépenses comme suit :

Désignation	Dépenses	Dépenses
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
DI 21 Compte 2152 opération 20 Installations de voirie	10 000 €	
INVESTISSEMENT		
DI 21 Compte 2113 opération 37 Terrains aménagés		10 000 €
Total	10 000 €	10 000 €

Pour : 15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2019.

2019-D-78 COMMANDE GROUPEE ATTESTATION D'ACCUEIL

La commune de Saint Martin de Fraigneau a porté un projet de commande groupée avec les communes intéressées pour l'achat d'attestations d'accueil pour les étrangers. Madame le Maire propose au conseil municipal de faire partie de ce groupement de commande et bénéficiaire de ce tarif avantageux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la proposition de commande groupée proposée par la commune de Saint Martin de Fraigneau,
- Accepte de verser la somme de 10.10 € à la commune de Saint Martin de Fraigneau correspondant à la refacturation des imprimés.

2019-D-79 LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, conformément à leurs contrats de location, de revoir le loyer de Mathieu DAVISSEAU/Audrey PETIOT et de M et Mme FAGOT au 1^{er} juillet 2019.

Madame le Maire propose au Conseil d'augmenter ce loyer de 1.53 % conformément à l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe le montant des loyers comme suit :

- Mathieu DAVISSEAU/Audrey PETIOT : 416.96 € au 1^{er} juillet 2019
- M et Mme FAGOT Gael : 406.10 € au 1^{er} juillet 2019

2019-D-80 EFFACEMENT D'UNE DETTE SUITE A LA DECISION DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE LA VENDEE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve l'effacement de la créance suscitée d'un montant de 799.80 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542 « Créances éteintes »

DELIBERATIONS 2019-D-81 et 2019-D-82 (visant à régulariser les délibérations 2019-D-49 et 2019-D-50)

2019-D-83 DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

2019-D-84 SAUR – CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention pour l'entretien et la réparation des appareils de défense contre l'incendie conclue avec la SAUR arrive à échéance le 9 septembre prochain. Madame le Maire propose de reconduire cette convention qui a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles la Collectivité confie à la société SAUR l'entretien des poteaux d'incendie situés sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion de Conseil le 3 octobre 2019 à 20h30

Nous, Maire de la Commune de Mouzeuil St Martin, pour être affiché le 6 septembre 2019 à la porte de la Mairie, Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A MOUZEUIL ST MARTIN,
le 6 septembre 2019
Le Maire
Anne-Marie COULON

